



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

15 septembre 2000 / volume 11 / n° 10

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 25 août 2000

Le Conseil syndical s'est réuni le 25 août dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

1. Projet d'amendement #18* au Règlement du RRPPUL

James Pottier a présenté aux déléguées et délégués du Conseil syndical les propositions du Comité du SPUL sur la retraite quant à l'utilisation des surplus actuariels de notre régime de retraite. Rappelons que l'article 20.3 du règlement du régime stipule que " Sur réception par le Comité de retraite des résultats de l'évaluation actuarielle, le Syndicat définit dans les meilleurs délais les modifications du règlement du régime applicables aux retraitées et retraités et aux participantes et participants actifs. Un groupe de travail technique, composé de deux représentants de chacune des parties, s'assure que les modifications définies sont conformes au présent article et ne haussent pas la cotisation patronale en excédent du niveau convenu par ailleurs. Les modifications sont présentées à l'Employeur *qui s'engage à signer, dans les soixante jours qui suivent, une lettre d'entente spécifiant les modifications.* " Les surplus actuariels au 31 décembre 1999

s'élèvent à 113 millions de dollars. Conformément au règlement du régime, il est possible, au cours de la présente année, de faire des bonifications d'une valeur de 65,2 millions de dollars. De ce montant, 23,4 millions de dollars seront réservés aux retraitées et retraités et 41,8 millions de dollars aux participantes et participants actifs. Le solde des surplus actuariels sera utilisé l'an prochain et en 2002.

Concrètement, les bonifications proposées par le Comité du SPUL sur la retraite sont les suivantes :

Dans le cas des retraitées et retraités

- Achèvement de l'indexation à rebours des rentes.
- Constitution d'une réserve à partir des surplus attribuables aux retraitées et retraités pour tenir compte du risque découlant de la pleine indexation des rentes.

Dans le cas des participantes et participants actifs

- Assurer la pleine indexation des rentes pour le service acquis avant l'an 2000.
- Ajuster la prestation de décès avant la retraite pour le service acquis avant 1990 de façon à ce qu'elle soit égale à celle versée pour le service acquis après 1990.
- Constitution d'une rente additionnelle pour l'ensemble des participantes et participants en créditant de façon rétroactive le rendement net de la Caisse de retraite sur les cotisations salariales au lieu du taux d'intérêt très conservateur déjà prévu au règlement du régime. À titre d'information, mentionnons que le rendement moyen de la Caisse de 1955 à 1999 est de 9,12% alors que la moyenne du taux d'intérêt crédité est de 3,98%. Cette mesure augmentera de façon significative la rente totale des participantes et participants actifs au moment de leur retraite.
- Réduction du taux de cotisation salariale à 7,41% du 1^{er} juin 2000 jusqu'au 31 mai 2001. Cette mesure permet de maintenir notre cotisation à notre régime de retraite au même niveau que celui de l'an passé. Rappelons que la cotisation patronale s'établit à 8,5%.

L'adoption du projet de lettre d'entente portant sur l'amendement #18* du Règlement du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) a été unanime.

2. Rapports annuels des comités du SPUL

Le Conseil syndical a reçu les rapports annuels des comités suivants : Comité exécutif; Comité des griefs; Comité du SPUL sur les prévoyances collectives, Comité du SPUL sur la retraite, Comité de consultation sur le renouvellement de la convention collective, Comité de la condition féminine, Comité d'aide financière, ainsi que le rapport des représentantes du SPUL au Comité paritaire sur le programme d'accès à l'égalité. Le rapport du Comité exécutif sera envoyé à tous les membres en même temps que l'avis de convocation à l'Assemblée générale.

3. Convention collective entre le SPUL et ses employées

La convention collective des membres de l'Association des employées du SPUL (AESPUL) venait à échéance le 31 mai 2000. Deux représentants du SPUL (Yves Lacouture et Sylvie Tétreault) et les trois membres de l'AESPUL ont été mandatés par les parties pour négocier la nouvelle convention collective. Une entente de principe a été paraphée le 26 juin dernier. Les modifications mineures apportées à la convention, d'une durée de quatre ans (2000-2004), ont été soumises au Conseil syndical qui a accepté à l'unanimité le projet.

4. Compte rendu du Comité de négociation

Le Comité de négociation a tenu cinq réunions depuis le 16 juin dernier. Ces réunions ont permis d'apporter les derniers correctifs au projet de convention collective et de préparer les rencontres avec l'Employeur à la table de négociation. Le projet de convention collective, tel qu'adopté par le Conseil syndical, a été remis à l'Employeur à la table de négociation, le 20 juin 2000.

Suite à cette rencontre, le vice-recteur Jacques Samson a fait parvenir au président du SPUL une lettre dans laquelle il s'indignait des demandes du syndicat, qu'il jugeait déraisonnables, et dénonçait le fait que la partie syndicale tenait mordicus à ce que les pourparlers portent exclusivement sur des clauses de convention collective. Il revenait

également sur le refus du SPUL de s'engager sur la pente savonneuse de la " négociation raisonnée ". Louise Mathieu a cependant rappelé que dès les premières rencontres à la table de négociation en décembre dernier, *il a été convenu par les deux parties* que les discussions à la table de négociation se feraient sur la base de documents écrits et que les négociations porteraient essentiellement sur des projets de clauses de convention collective. Les parties sont convenues de se retrouver à la table de négociation le mardi 12 septembre 2000. Mentionnons que, désormais, le porte-parole de la partie patronale sera M. Claude Paradis, en remplacement de M. Rodrigue Lavoie.

5. Création d'un nouveau comité

Le Comité exécutif a proposé au Conseil syndical la création d'un nouveau comité dont le mandat serait de 1) préparer les propositions de modifications aux statuts du SPUL, 2) de faire des recommandations sur le mandat, la juridiction, la composition, les modalités d'élection et la durée du mandat des membres des divers comités du SPUL, 3) de faire des recommandations sur le support accordé par le SPUL aux membres des divers comités, 4) de s'acquitter de toute autre tâche pertinente à son rôle. Ce comité, baptisé " Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL " serait composé de trois membres élus par le Conseil syndical, normalement en décembre. Leur mandat serait d'une durée de deux ans. La proposition du Comité exécutif a été acceptée à l'unanimité. L'élection des membres de ce nouveau comité aura lieu lors du prochain Conseil syndical.

6. Membre associé

M. Lam Locong, professeur retraité du département d'informatique, a fait parvenir au SPUL une demande pour obtenir le statut de membre associé. Cette demande a été acceptée à l'unanimité par le conseil. Rappelons qu'en vertu de l'article 6 des Statuts du SPUL, " les membres associé/e/s ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information ".

7. Information du président

La décision concernant le grief sur le plancher d'emploi de 1997, de plus en plus connu sous le vocable de grief escargot, se fait toujours attendre. La première audition pour le grief sur le plancher d'emploi au 31 octobre 1999 aura lieu en novembre prochain.

Le 21 août dernier, le président du SPUL a rencontré le Recteur, M. François Tavenas, à la demande de ce dernier. À cette occasion, le Recteur s'est livré à un exercice de rhétorique au cours duquel il a fait part au président du SPUL de ses réflexions sur la nouvelle politique de financement des universités du ministre Legault, et de ses conséquences pour l'Université Laval. Le Recteur n'ayant formulé aucune demande spéciale au SPUL, si ce n'est de ne pas entraver ses démarches personnelles pour convaincre le ministre d'infléchir sa décision, le motif de cette convocation demeure ambiguë.

Le Comité exécutif a rencontré, le mardi 22 août 2000, un groupe de professeures et professeurs en probation qui feront l'objet d'une évaluation en vue d'un contrat terminal. Cette rencontre avait pour but d'informer les candidats et candidates des modalités d'évaluation et de leurs droits et obligations.

Une rencontre du même type a eu lieu le mercredi 23 août 2000 avec un groupe de professeures et de professeurs se présentant à l'agrégation.

8. Remerciements

Les membres du Conseil syndical ont adressé leurs remerciements à M. Julien Vallières pour son travail en tant que président d'assemblée au Conseil syndical pour l'année 1999-2000.

**Le prochain Conseil syndical se tiendra
le vendredi 22 septembre 2000
avec les nouveaux délégués et déléguées
qui ont été élus pour la période
du 1^{er} septembre 2000 au 31 août 2001.**



**Votre section est-elle représentée
au Conseil syndical 2000-2001 ?**

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)